

## FORMATION AIPR OPERATEUR

Code : B\_HABEL\_AIPR\_O

### Public visé :

Personnels ayant pour mission de réaliser des travaux à proximité des réseaux aériens ou enterrés.

### Suivi et encadrement de la formation :

Un entretien préalable sera réalisé en amont de la formation afin d'évaluer vos besoins, adapter le contenu pédagogique et confirmer que les prérequis soient bien validés.

Un test de positionnement sera effectué en début de formation pour évaluer votre niveau.

L'intervenant est un formateur diplômé et expérimenté dans le domaine électrique et de la sécurité.

### Prérequis :

Aucun pré requis obligatoire.

Savoir utiliser un ordinateur et naviguer sur internet

### Objectifs

Certifiez les connaissances et compétences de vos salariés grâce à l'AIPR réglementée par l'État français, ayant une validité de 5 ans.

En seulement 7h, assurez la conformité de vos équipes lors d'une formation collective au sein de notre centre de formation.

Les normes et règles de sécurité liées au secteur du bâtiment et des travaux publics seront enseignées aux participants.

**Nombre de participants :** 12 participants maximum

**Durée :** 7 heures (1 jour) en présentiel

**Date :** Merci de contacter le centre pour connaître les prochaines sessions.

**Lieu de la formation :** 114, Avenue Louis Roche, 92230 GENNEVILLIERS

**Prix :** Inter-entreprise : 195€HT net.

Intra-entreprise : Nous consulter

### Moyens techniques et pédagogiques :

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée
- Supports de formation projetés sur tableau
- Exposés théoriques
- Études de cas concrets
- Mise en ligne de documents et supports à l'issue de la formation

### **Formalisation a l'issue de la formation :**

Alternance d'exposés, d'études de cas et de mises en situation pratique à partir de reportages photographiques.

L'examen final est réalisé sur la base de 40 questions à choix multiples, aléatoires et individuelles.

La réussite au QCM est sanctionnée par une Attestation de compétences à destination de l'employeur en vue de la délivrance d'une Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux.

### **Indicateur de performance :**

- Taux d'annulation : 0%
- Taux de réussite : 90%
- Taux de satisfaction client : 100%

### **Accessibilité :**

Les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Notre référent handicap Hassan Innour est joignable au 07 62 83 95 29 ou par email à l'adresse [hi@bootcamp-formation.fr](mailto:hi@bootcamp-formation.fr).

Il est à votre disposition pour évaluer la faisabilité de votre projet de formation et anticiper les éventuels aménagements nécessaires et possibles.

### **Restauration :**

Une salle est à votre disposition pour déjeuner avec réfrigérateur et micro-ondes.

**Hébergement :** Nous contacter si besoin.

### **Modalités et délai d'accès :**

Vous pouvez nous contacter :

- Par téléphone au 01 89 71 12 79
- Sur notre site [www.bootcamp.fr](http://www.bootcamp.fr)
- Par email à l'adresse [secretariat@bootcamp-formation.com](mailto:secretariat@bootcamp-formation.com)

Un conseiller vous accompagnera sur votre projet.

Votre demande d'inscription sera traitée dans un délai d'un jour ouvré. Nous vous fournirons alors une réponse sous 48h.

Une inscription est possible jusqu'à 10 jours ouvrés avant le début de la formation sous condition de place disponible.

L'inscription est réputée acquise lorsque la convention de prestation est retournée signée.

### **Pour aller plus loin :**

Vous pouvez compléter votre formation par les formations :

AIPR ENCADRANT

AIPR CONCEPTEUR

## **Programme :**

- Réglementation et Norme
- Les procédures de Déclaration de projet de Travaux - Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DT-DICT) et d'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR)
- Documents réglementaires (déclarations de DT-DICT, Guide Technique)
- Fonctionnement du Guichet Unique
- Acteurs et rôles (Responsable de projet, Maître d'ouvrage, Maître d'œuvre)
- Etude de l'organisation d'un chantier
- La terminologie et les types de réseaux souterrains et aériens
- La cartographie, le marquage-piquetage
- Lecture des repérages et affleurants
- Les procédures de prévention en amont du chantier
- L'analyse des risques spécifiques et adaptation des mesures de prévention
- Les investigations pendant les travaux et investigations complémentaires
- Les situations exceptionnelles (découverte de réseaux non identifiés, endommagements de réseaux, travaux urgents)
- La règle des 4 A (arrêter les engins de chantier, alerter les secours, aménager un périmètre de protection, accueillir les secours)